



Comité exécutif

273^e réunion

29 mars 2011 (09h30)

Londres, Royaume-Uni

Ordre du jour provisoire

Point	Document
1. Ordre du jour provisoire et calendrier des réunions – à adopter	EB-3981/11
2. Voix au sein du Conseil et du Comité exécutif pour l'année caféière 2010/11 – à approuver	à venir
Le Secrétaire fera rapport.	
3. Programme des activités pour 2011/12 – à examiner	à venir
Le Comité examinera un projet de programme des activités pour 2011/12 avant de soumettre une recommandation au Conseil.	
4. Projets de mise en valeur du café	
4.1 Projets en cours d'examen par l'OIC – à examiner	à venir
Les propositions de projets nouvelles et révisées devant être examinées en mars 2011 devaient parvenir à l'OIC avant le 17 décembre 2010 au plus tard. Le Directeur exécutif par intérim présentera le rapport du Comité virtuel de présélection (CVP) sur la nouvelle proposition de projet suivante :	
<ul style="list-style-type: none">• Adaptation aux changements climatiques dans la région PROMECAFE (Amérique centrale et Caraïbes) – soumise par PROMECAFE	à venir
4.2 Projets en cours d'examen par le Fonds commun pour les produits de base (FCPB) – à noter	à venir
Le Directeur exécutif par intérim fera rapport sur les projets en cours d'examen par le FCPB, y compris les projets examinés par le Comité d'évaluation des projets et le Comité consultatif du FCPB en janvier 2011.	

5. Mise en œuvre du Programme d'amélioration de la qualité du café (PAQ) – à examiner à venir

Le Directeur exécutif par intérim présentera des rapports sur les classifications des Arabicas et des Robustas et sur la mise en œuvre du PAQ.

6. Questions financières et administratives

6.1 Rapport du Comité des finances – à examiner à venir

Le Président du Comité des finances fera rapport sur la réunion du Comité des finances du 28 mars 2011, y compris sur la situation financière, les locaux et les discussions préliminaires sur le projet de budget administratif pour 2011/12.

6.2 Comptes administratifs de l'Organisation pour l'exercice 2009/10 et rapport du vérificateur – à recommander au Conseil pour approbation à venir

La règle 62 du Règlement de l'Organisation dispose que le Directeur exécutif soumet au Conseil, par l'intermédiaire du Comité exécutif, les comptes de l'Organisation et le rapport du vérificateur, aux termes de l'Article 27 de l'Accord.

6.3 Paiement des arriérés – à examiner verbal

Conformément aux dispositions des Résolutions 430 (République démocratique du Congo) et 437 (Nicaragua) le Directeur exécutif est invité à informer le Comité exécutif du respect des conditions de ces Résolutions. Le Directeur exécutif par intérim fera rapport.

6.4 Autres questions financières et administratives – à noter à venir

Un document contenant des propositions de banques, un document contenant une proposition de révision du barème des traitements, de la prime de connaissances linguistiques et de la base des contributions au Fonds de prévoyance pour le personnel des services généraux, un document contenant une proposition de révision du barème des traitements du personnel des services organiques et des fonctionnaires hors classe et un document proposant d'apporter des modifications à la méthode de calcul des contributions au Fonds de prévoyance pour le personnel des services organiques et des fonctionnaires hors classe seront diffusés.

7. Questions diverses – à examiner verbal

8. Prochaine réunion – à noter verbal

La date de la prochaine réunion du Comité exécutif sera confirmée.